



Erreur de manipulation de la carte bleue

Par **vachtamer**, le **08/01/2012 à 19:22**

Bonjour, mon problème est le suivant : Mon cousin m'achète un pull dans un magasin, le commerçant se trompe avec sa machine à carte de banque et il paye ainsi 60 euro au lieu de 160 !
Ce n'est qu'en rentrant chez lui qu'il réalise que le ticket de caisse dit qu'il a payé 160 mais l'autre ticket, celui de l'appareil à carte lui, dit 60 !
Le commerçant arrive à se procurer mon propre numéro de téléphone et me réclame aujourd'hui les 100 euros manquants.
Quels sont mes droits et mes devoirs dans cette affaire?
Merci pour votre aide à tous, de vos conseils et bonne année!

Par **miac**, le **08/01/2012 à 19:30**

Bonjour, vous devez payer la somme réelle une erreur peut arriver à tous le monde.
Imaginez que la manipe du commerçant soit dans l'autre sens et qu'il vous est prélevé 260€ au lieu de 160€ .Je suis sur que quand vous vous seriez aperçu de l'erreur vous seriez retourné chez le commerçant pour lui réclamer l'argent trop perçu, se serait normal non!!!!.
alors dans l'autre sens aussi.
bonne soirée

Par **vachtamer**, le **08/01/2012 à 19:37**

Ma question ne portait pas sur le principe, puisque c'est évident que l'honnêteté me dicte de payer ce qu'il manque, mais plutôt sur les droits et de devoir du commerçant! Ce ne sont pas les mêmes que ceux du consommateur, ce qui m'intéresse ici est ce que dit la règle, pas le bon sens!
Merci quand même!

Par **amajuris**, le **08/01/2012 à 20:24**

bjr,rnla règle c'est celle de l'arithmétique,rnvous achetez un produit qui vaut 160 €, vous payez 60 €, donc vous devez encore 100 €.rnle ticket de la carte bancaire en possession de votre cousin doit bien indiquer que le paiement effectué est de 60 € pour une facture de 160 €.

Par **vachtamer**, le **09/01/2012 à 15:29**

Après avoir lu ces messages de réponses, voici ce que je pense : rnTout d'abord, je vous remercie tous pour votre rapidité à me répondre mais néanmoins, je voudrais rapidement faire savoir que je suis étonné du ton employé par certaines personnes ici mais soit, j'imagine que c'est le prix à payer, si je puis dire, pour avoir quelques éclaircissements sur mon affaire.rnrnrn Je considère que le caissier aurait dû faire plus attention, qu'il utilise pour me contacter des données personnelles (sachant qu'il s'agissait d'un cadeau, le vendeur a demandé un "nom de client" mon cousin lui a logiquement donné le mien)rnMon cousin a payé avec sa propre carte de crédit, carte qui est à son nom et pas au mien.rnrnMême si cela peut ne pas compter pour certains, il ne s'agit pas d'un "petit commerçant" mais plutôt d'un revendeur dans le style Prada, Versace... rnEn plus le vendeur que j'ai eu au téléphone était arrogant, à la limite de l'impolitesse!rnJ'avoue du coup avoir moins de scrupules... rnrnMa dernière question serait donc :rnQuels sont les risques que j'encours à ne pas donner les coordonnées de mon cousin au vendeur, puisque c'est de cela qu'il s'agit ici.rnrnMerci encore à tous!

Par **amajuris**, le **09/01/2012 à 17:47**

bjr,rnje pense que vous ne risquez rien car le seul interlocuteur du commerçant est votre cousin qui lui est susceptible d'être contacté par le commerçant.rnvous pouvez refuser de donner les coordonnées de votre cousin mais je pense qu'avec les indications de la carte bancaire cela doit être possible de les retrouver.rnil serait peut être préférable de négociez une ristourne (c'est bientôt les soldes).rnje suppose que votre cousin est informé de ce différent.rncdt